



LC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MAI 2019

-:-

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le neuf mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAUND, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Milène COITOUX, Mme Fabienne HEILBRONN.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Daniel AUBERT représenté par M. Fernand BERSON  
Mme Élodie LEMAITRE représentée par M. Clément DECROUY  
M. Michael MARTIAL représenté par M. Daniel PIGEON-ANGELINI  
M. Moncef BEN YAROU représenté par M. Dominique SERVANTON  
Mme Jacqueline STAPHORST représentée par M. Patrick ANDROLUS  
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL  
Mme Diane SCEMAMA représentée par Mme Marine RENAUND  
Mme Aurélie RAPICAULT représentée par Mme Françoise SOURD  
M. Patrick LANCIA représenté par Mme Myriam SEDDIKI  
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN  
M. Abdoulaye BATHILY représenté par M. Pierre COILBAULT  
M. Christophe RYSER représenté par M. Stéphane COLONEAUX

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme Florence LABANDJI  
Mme Sylvie BERLINE

**SECRETAIRE :** Mme Marine RENAUND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h43.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 7 FEVRIER ET 28 MARS 2019

NNPV : 2 (PV DU 28 MARS 2019)

## 1 – COMPTE DE GESTION 2018

**Rapporteur : Fernand BERSON**

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**ABSTENTION :** 8 (Opposition)

## 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La présidence de séance est confiée à Monsieur Fernand BERSON – sortie de Monsieur le Maire

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

**Mme HEILBRONN :**

Le compte administratif est l'exécution du budget. Il est bon de rappeler quelques éléments.

Le premier est que le compte administratif confirme bien une hausse d'impôts contrairement à ce qui a été annoncé à maintes reprises y compris sur les panneaux d'affichage de la Ville. Au-delà même de ce qui a été prévu dans le budget primitif puisque cela représente une hausse de 4 millions d'euros prélevés dans les budgets des L'Haÿssiens : 2,2 millions d'euros étaient prévus au budget primitif et une hausse complémentaire de 2,4 millions a pu être observée, belle augmentation. Ces hausses d'impôts n'étaient pas nécessaires, votre démonstration le montre aussi. Il n'y avait pas besoin de ces 2,4 millions supplémentaires pour exécuter le budget.

Mme HEILBRONN s'interroge donc sur les raisons de ces hausses. Elle estime que la municipalité prétend qu'il s'agit d'une manière de dégager de l'autofinancement. En réalité, pour elle, cela sert à financer les projets d'aménagement qui sont contestés et contestables. Ils sont réalisés sous le contrôle des couples aménageur/promoteur. L'Haÿ-les-Roses est l'une des seules villes où on fait appel aux promoteurs pour qu'ils réalisent leur projet.

Cogedim reçoit 476 000 € à Lallier pour l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation d'une voie intérieure d'un îlot qu'il développe.

Sur le cœur de ville, ce n'est pas encore sur l'exécution du budget 2018 mais c'était sur le BP 2019, Locarno, la même chose. En tout, 10 millions d'euros de participation seront prélevés dans les poches des L'Haÿssiens.

Concernant le renforcement de la capacité d'autofinancement, à quoi cela va-t-il servir ? Est-ce pour investir pour améliorer le patrimoine communal ?

Il est à noter que la ville bat des records sur le taux de non-réalisation des dépenses d'investissement puisque les dépenses réelles d'investissement n'ont été réalisées qu'à hauteur de 44%.

Mme HEILBRONN sait que l'argument qui va être donné est celui des 11 millions d'euros de la SGP, ce que M. BERSON confirme. Mais, selon elle, ce chiffre n'apparaît pas dans ce budget puisqu'il reste en réalité 6 millions environ dans la présentation qui a été faite.

Elle rappelle que son groupe avait demandé la sanctuarisation de cette somme à travers la création d'une opération pour faciliter la visibilité du budget. Elle regrette que cela ne soit pas le cas, on se retrouve malgré tout à avoir un taux de réalisation très faible et des montants d'investissement très, très, faibles. Il n'est plus possible de faire la morale à l'ancienne majorité et à l'opposition actuelle sur l'état du patrimoine communal avec des montants d'investissement restant aussi faibles.

La maîtrise des charges est une bonne chose mais il faut relever la problématique de l'externalisation notamment sur les prestations de nettoyage. Elle demande qu'à la fin, la municipalité fasse un compte réel : avant/après car elle n'est pas sûre que la ville s'en sorte.

### **M. BERSON**

M. BERSON remercie l'opposition de remarquer que la maîtrise des charges est effectivement assurée et il faut en remercier chaque jour les services qui y travaillent en permanence. En effet, chaque année, il est nécessaire de maîtriser ce budget et ceci est bien réalisé.

Sur l'augmentation des impôts, la majorité continue de marquer fermement son désaccord. La Ville a besoin d'un excédent budgétaire. Celui-ci montre ce qu'il est possible de faire en 2019 et cela a été prouvé en 2018 par des travaux réalisés dans les écoles notamment concernant l'accessibilité.

Dans la note de synthèse, les élus disposent du détail de ces travaux notamment sur la Vallée aux renards.

L'excédent ne sert pas à mener à bien les travaux du centre-ville. Ces travaux seront très peu déficitaires, 1,8 millions d'euros.

Concernant les comptes sur la prestation de nettoyage, ils apparaîtront l'année prochaine sur les charges des chapitres 011 et 012 en mai 2020.

La majorité ne vous rejoint pas sur vos points de vue de manière générale et comme cela a pu être détaillé à de très nombreuses reprises.

De plus, il est à noter que les dépenses d'entretien des équipements sportifs et des écoles sont relativement importantes avec un retour très positif de la part des utilisateurs.

En complément, pour la première fois en plus de la synthèse, les conseillers municipaux ont eu les annexes spécifiques aux communes de plus de 30 000 habitants.

<b>POUR :</b>	28
<b>CONTRE :</b>	8 (Opposition)
<b>NNPV :</b>	M. Le Maire

## **3 – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Résultat des votes :

<b>POUR :</b>	29
<b>CONTRE :</b>	8 (Opposition)

#### **4 – COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ

#### **5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE**

La présidence de séance est confiée à Monsieur Fernand BERSON – sortie de Monsieur le Maire

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ  
**NNPV :** M. Le Maire

#### **6 – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ

#### **7 – RAPPORT D'ACTIVITES RETRAÇANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (DSU - FSRIF) POUR L'EXERCICE 2018**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

**Mme HEILBRONN** estime qu'il existe un écart entre le niveau de détails du rapport DSU et du FSRIF par comparaison aux informations communiquées lors de la présentation du budget.

Elle trouve dommage de ne pas pouvoir disposer de ce type de documents à cette occasion.

**DONT ACTE**

#### **8 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

**M. COILBAULT**

Un certain nombre d'études étant inscrites au budget de la Ville dans ce BS, les élus d'opposition demandent à la municipalité de bien vouloir leur communiquer celles qui ont été menées depuis 2014, et celles à venir.

**Mme HEILBRONN** considère que ce budget supplémentaire traduit le fait que les hausses d'impôts n'étaient pas nécessaires.

En investissement, les recettes nouvelles sont de l'ordre de 14 700 000 €.

Le solde de l'exécution positive reportée de l'année N-1 est de 6 289 000 €.

Le reste à réaliser est de 2 000 000 €.

Les 2/3 correspondent à des éléments non-exécutés et génèrent un excédent de fonctionnement capitalisé de 3 975 000 €.

Tous ces chiffres rapportés à la hausse d'impôts de 2 400 000 € démontrent que les hausses d'impôts n'étaient pas nécessaires.

### **M. le Maire**

Toute opération, comme vous n'êtes pas sans l'ignorer, est précédée d'études et de diagnostics relatifs à leur faisabilité technique et financière. Il s'agit d'un préalable incontournable permettant de prendre la mesure d'un projet et d'en préparer, en amont, la phase opérationnelle ainsi que les modalités de fonctionnement.

Si certains projets d'aménagement sont nés de l'initiative de la municipalité, en particulier le « Cœur de Ville » d'autres, comme les aménagements programmés dans le quartier Lallier - Paul Hochard, sont le fruit d'un partenariat dans le cadre de l'opération de renouvellement Urbain

L'ensemble de ces projets d'envergure et structurants, dont la construction de deux nouveaux groupes scolaires et de leurs équipements sportifs, ne s'improvisent pas et nécessitent de nombreuses études.

Il est à noter que par ailleurs la majorité de ces études sont directement à la charge des aménageurs.

A propos de la fiscalité, je vous confirme que la municipalité conformément à ses engagements n'a en aucune manière depuis le début de son mandat augmenté les taux d'imposition. Au contraire, les efforts de gestion entrepris ont permis de dégager des marges de manœuvre par l'augmentation de l'autofinancement, autorisant ainsi le vote du Budget primitif dès le mois de décembre, et aujourd'hui le vote d'un Budget supplémentaire, tout en infléchissant l'endettement de la ville supérieur aux communes de la strate et essentiellement hérité des majorités précédentes.

Ces efforts auxquels ont contribué les services contribuent au redressement de la Ville en lui permettant de se tourner résolument vers l'avenir en disposant de moyens à la hauteur de ses ambitions, notamment en matière d'aménagement et d'équipements publics.

### **Mme GEYL**

Quelle est la nature de la première phase du projet d'aménagement de la Promenade de la Vanne et en quoi consiste-t-elle ?

### **M. le Maire**

La municipalité souhaite réaménager, entre Cachan et Chevilly-Larue, l'intégralité du Boulevard de la Vanne en le transformant en promenade urbaine, véritable coulée verte, dédiée au cheminement piéton et aux modes de déplacement doux intégrant une piste cyclable reliant celle déjà existante au niveau du magasin LIDL.

### **Mme HEILBRONN**

Il est incorrect de dire que l'augmentation d'impôts de plus de 2 000 000 € n'en est pas une. Comment peut-on appeler cela ?

### **M. le Maire**

Je vous rappelle que les taux d'imposition concernant la part locale sont identiques à 2014.

En outre, je vous rappelle que la croissance des bases est un facteur d'augmentation des recettes fiscales indépendamment de celle des taux.

Ainsi, chaque année les recettes fiscales augmentent en lien avec l'évolution des bases auxquelles sont appliquées un taux. Vous laissez entendre qu'il n'est pas possible d'avoir des recettes supplémentaires sans modifier les taux d'imposition ce qui est inexact.

Les recettes collectées augmentent chaque année en fonction de l'arrivée de nouveaux habitants, des changements intervenus dans la composition des foyers fiscaux etc., et des décisions prises par le Gouvernement en loi de Finances et relatives à la révision des valeurs locatives.

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**CONTRE :** 8 (Opposition)

## **9 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 : BUDGET RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

### **M. COLONEAUX**

L'augmentation de 8 % du repas correspond -elle à l'augmentation du nombre de repas ou à celle du coût du repas concernant le portage à domicile ?

### **M. BERSON**

L'augmentation est à la marge liée au coût des repas du fait de l'actualisation du coût des denrées ainsi qu'à l'augmentation du nombre de repas constatée depuis le début de l'année.

### **M. COILBAULT**

Cette augmentation est-elle répercutée sur les usagers ?

### **M. BERSON**

L'augmentation pour les usagers reste à la marge.

### **M. le Maire**

Le nombre de repas achetés à Sodexo a augmenté en moyenne de 8% entre les mois de janvier- février 2018 et les mois de janvier-février 2019 conduisant à un ajustement des prévisions de recettes en conséquence.

Les éléments chiffrés vous seront communiqués lors de la prochaine commission des « Finances ».

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**ABSTENTION :** 8 (Opposition)

## **10 – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 : INDEMNITE DU TRESORIER**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**CONTRE :** 8 (Opposition)

**11 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR « RESIDENCE LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES » POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS DE CATEGORIE PLUS ET 18 LOGEMENTS DE CATEGORIE PLS SIS 57 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Mme HEILBRONN**

Disposez-vous des incidences des constructions sur les effectifs des écoles ?  
Ce projet a-t-il fait l'objet d'une signature de la charte de développement durable ?

**M. le Maire**

Par ailleurs, au regard des ratios constatés sur la Ville, l'incidence de cette opération sur les effectifs scolaires est non significative, il s'agit d'un projet permettant de conforter la mixité sociale dans un secteur urbain difficile à aménager et soumis à spéculation.

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ

**12 – REVALORISATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR L'ANNEE 2020**

**Rapporteur : Monsieur Clément DECROUY**

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ

**13 – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE REALISATION ET DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DU POLE D'ECHANGE DE LA « GARE DES TROIS COMMUNES »**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**M. COLONEAUX**

Les élus d'opposition souhaitent obtenir la synthèse des études réalisées sur les différents projets et non seulement un bilan financier.

**M. le Maire**

De nombreuses études ont été engagées sur la Ville dans des domaines variés en lien avec les projets mis en œuvre en matière d'urbanisme, d'aménagement et de travaux mais pas seulement.

Par ailleurs, en dehors du domaine de l'aménagement, en matière de prestation et de restauration scolaire, du nouveau taux de réduction personnalisé, de changement d'infrastructure informatique, du guichet unique, de la nouvelle médiathèque (programmation d'un nouvel équipement culturel) etc. des études propres à éclairer les décisions ont été menées.

Ces éléments font l'objet de présentations dans le cadre de la tenue des commissions qui se tiennent préalablement aux séances du Conseil municipal.

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ

**14 – PERIMETRE DE PREEMPTION GARE TROIS COMMUNES : CONVENTION DE PORTAGE SAF'94 POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SISE 6 RUE DE LALLIER**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Mme HEILBRONN**

Sur ce secteur, il existe clairement une volonté de maîtriser le foncier et de libérer des terrains pour des opérations immobilières, avec des risques économiques non négligeables en termes de prix et de spéculation.

La DIA dont il est ici question est très nettement supérieure à l'estimation de France domaines.

**M. le Maire**

La maîtrise du prix du foncier par la commune contribue justement à éviter les phénomènes de spéculation et l'envolée des prix avec pour corollaire un risque de densification pour augmenter les droits à construire et assurer la rentabilité des opérations immobilières.

Contrairement aux propos tenus, l'exercice du droit de préemption répond donc à cette préoccupation en garantissant une régulation des transactions et tout en permettant d'anticiper sur l'adaptation de la capacité des futurs équipements publics quant à l'accueil de ces nouvelles populations.

Pour les promoteurs, construire du logement est plus rentable que de construire des bureaux. La maîtrise du foncier répond à la double préoccupation de la commune, préserver l'équilibre en termes de mixité fonctionnelle entre habitat et activité, plus particulièrement dans ce secteur de la gare, et maîtriser les prix, ces derniers étant obligatoirement validés par France Domaine.

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ

**15 – TRANSFERT DE LA HALLE DE MARCHÉ LOCARNO**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**M. COILBAULT**

Il est surprenant, alors que la phase de consultation sur l'opération d'aménagement Locarno n'est pas terminée, de prendre une décision sur le déplacement de la Halle.

En effet, il aurait été opportun d'attendre que la population se soit exprimée sur l'opportunité de ce transfert au sein de l'opération avant de proposer cette délibération.

**Mme HEILBRONN**

Sur ce projet, la Commission des services publics s'est réunie et il y avait une majorité d'avis défavorables.

Dans sa stratégie de communication, la municipalité est adroite à récupérer des avis positifs même s'ils sont contestés dans les différents rapports.

La chambre des métiers a émis un avis favorable et la municipalité l'utilise dans le journal municipal mais ceci n'est pas le reflet de la réalité des avis des autres commissions.



**M. le Maire**

S'agissant des remarques, et alors même que ces sujets ont déjà été longuement débattus, elles n'appellent pas de réponse complémentaire.

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**CONTRE :** 8 (Opposition)

**16 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU « SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS SE DEROULANT EN ILE-DE-FRANCE »**

**Rapporteur : Pascal LESSELINGUE**

**Mme HEILBRONN**

Il s'agit d'un tel évènement mais l'année dernière, le samedi à 10 h20, il n'y avait plus de places. Au vu de cela, avez-vous prévu d'augmenter la capacité d'accueil cette année ?

**M. LESSELINGUE**

En effet, les nouveaux formats mis en œuvre ces dernières années ont permis à cet évènement de rayonner plus fortement. Cette année, la capacité d'inscription a été augmentée d'environ 15% mais il existe toujours une limite capacitaire à fixer afin de déterminer les contraintes d'organisation et de mobilisation notamment des prestataires liés à l'évènement (bénévoles, logistique, dossards, etc.).

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ

**VŒU DU GROUPE PLUS BELLE L'HAY- MOTION DE SOUTIEN A NOS DIRECTEURS D'ECOLE ET A NOS ENSEIGNANTS**

**Rapporteur : Madame Anne-Laurence DELAULE**

**M. COILBAULT**

Ce vœu est un peu surprenant, voire choquant. Dans la pratique, l'indemnité attribuée aux directrices et directeurs d'école pour les surveillances de cantine a été supprimée par votre municipalité.

Le projet de loi évoqué soulève effectivement des interrogations et la municipalité leur apporte tout son soutien.

La dernière phrase du texte pose question, il est demandé qu'un véritable statut soit donné aux directrices et directeurs d'école, cette proposition n'est pas partagée par la majorité des enseignants, globalement contre.

De ce fait, les élus d'opposition ne prendront pas part au vote.

**M. le Maire** rappelle que les indemnités des directeurs n'ont pas été supprimées par la Ville.

Résultat des votes :

**POUR :** UNANIMITÉ  
**NNPV :** 8 (Opposition)

A 22h16, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN  
  
Maire de L'Haÿ-les-Roses  
Conseiller régional d'Ile-de-France